



I B P T

**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Réf:
tnn/2016/CONCILIATION/Généralités/Décision
composition collège procédure de conciliation

**DECISION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 12 JANVIER 2016
CONCERNANT
LA COMPOSITION DU COLLEGE VISE PAR L'ARRETE ROYAL DU 5 MAI 2006
FIXANT UNE PROCEDURE DE CONCILIATION DEVANT L'INSTITUT BELGE
DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNEE
2016**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications,

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (*Moniteur belge* du 19 juin 2006);

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2016 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Jusqu'au renouvellement du
Conseil dont le mandat est
arrivé à échéance le 23
novembre 2015 : Monsieur
Axel Desmedt

Membre du Conseil
Premier Conseiller, Service Marché Télécoms &
Médias

Monsieur Vincent Hanchir

Monsieur Tim Nuyens

Premier Conseiller, Service Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2016 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Jusqu'au renouvellement du
Conseil dont le mandat est
arrivé à échéance le 23
novembre 2015 : Monsieur
Charles Cuvelliez

Membre du Conseil
Ingénieur Conseiller, Service Marché Télécoms & Médias
Premier conseiller, Service juridique

Monsieur Thomas Gille

Monsieur Dominique Paquot

Charles Cuvelliez
Membre du Conseil

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Jack Hamande
Président du Conseil